

Liffré ≡ Cormier

COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÜN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÜN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Stratégie de Développement Économique et Emploi – Présentation du diagnostic et validation des enjeux

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-Président

- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;
- VU la délibération du Conseil Régional de Bretagne n°13_DGS_03 en date du 13 décembre 2013 approuvant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- VU la délibération Conseil Régional de Bretagne n°17_DGS_01 en date du 11 février 2017 approuvant la nouvelle organisation de l'action publique en matière de développement économique et les compléments au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018-23318 en date du 25 juin 2018, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ;

VU l'avis favorable des membres du bureau communautaire du 26 novembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 2 lors des réunions du 4 juillet 2018 et du 3 octobre 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Liffré-Cormier Communauté a engagé l'élaboration d'une stratégie de développement économique et emploi afin de se doter d'une meilleure vision prospective du développement économique de son territoire pour les années à venir.

Pour y parvenir, un diagnostic de l'environnement économique a été élaboré afin de dresser un état des lieux du développement économique et de l'emploi sur le territoire. Il permet de déterminer les enjeux et les actions à engager. Il est présenté en annexe ci-après.

La Stratégie de développement économique et de l'emploi est élaborée en étroite collaboration avec les élus, les partenaires institutionnels et économiques. Les partenaires institutionnels et économiques ont été sollicités pour récolter et analyser les données statistiques via des entretiens. Le diagnostic est structuré de la manière suivante :

- 1- les données socio-démographiques
- 2- les données socio-économiques
- 3- le tissu économique local

Deux Comités de Pilotages, réunissant les référents économiques élus (maires ou conseillers) et techniciens des 9 communes ainsi que les membres de la commission n°2, en juillet et en octobre, ont permis d'affiner le diagnostic et d'identifier une liste d'enjeux précisés par des objectifs stratégiques.

Sans ordre de priorité, il a été déterminé plusieurs enjeux recensés ainsi :

Enjeu n°1 : Anticiper les mutations et animer les acteurs du territoire

Objectif stratégique n°1 : Créer une gouvernance économique solide

- ✓ Structurer le pilotage politique entre Liffré-Cormier Communauté et les communes du territoire

OS n°2 : Améliorer la connaissance du tissu économique

- ✓ Assurer une coordination territoriale
- ✓ Mettre en place un dispositif de veille

OS n°3 : Identifier les domaines d'actions prioritaires

- ✓ Positionner le territoire
- ✓ Caractériser les activités prioritaires
- ✓ Animer un réseau d'acteur autour de ces activités

OS n°4 : Développer des partenariats stratégiques (autres EPCI, Région, acteurs économiques etc.)

Enjeu n°2 : Accompagner le parcours résidentiel des entreprises

OS n°1 : Développer un accompagnement complet et adapté aux besoins des entreprises

- ✓ Renforcer l'offre de formation (définir la ou les cibles) par exemple :
 - Numérique
 - Responsabilité Sociétale des Entreprises/Développement durable/croissance verte
 - Recrutement/apprentissage
- ✓ Communiquer sur le marché de l'emploi local (marché élargi à d'autres bassins d'emploi)
- ✓ Proposer une offre d'accompagnement sur mesure pour des acteurs-clés
- ✓ Encourager le développement de tiers lieux pouvant accueillir et aider à la structuration des travailleurs indépendants ex : espace de coworking

OS n°2 : Développer une stratégie foncière maîtrisée et offensive pour l'accueil et l'ancrage des entreprises

- ✓ Promotion des ZAE du territoire et création de nouvelles ZAE
- ✓ Créer des bâtiments/ateliers relais évolutifs
- ✓ Suivi de l'immobilier d'entreprises « privé » (identification, friches, rénovation/requalifications, mise en relation)

Enjeu n°3 : « Favoriser l'emploi sur le territoire »

OS n°1 : Accompagnement au recrutement

OS n°2 : Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Enjeu n°4 : Développer l'attractivité du territoire

OS n°1 : Etre capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social)

- ✓ Offrir des solutions d'accompagnement adaptées aux nouveaux enjeux du développement durable
- ✓ Prospecter des entreprises sur les domaines d'activités prioritaires, innovantes
- ✓ Développer une offre événementielle à vocation économique

OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté

- ✓ Faciliter les mobilités
- ✓ Accélérer le déploiement du Très Haut Débit

Enjeu n°5 : Renforcer la vocation résidentielle et touristique du territoire

OS n°1 : Faire du tourisme un moteur du développement économique

- ✓ Définir la stratégie de développement touristique
- ✓ Développer une offre événementielle en s'appuyant sur l'existant
- ✓ Appuyer le développement d'une offre d'accueil (hébergement, restauration, information)

OS n°2 : Diversifier et renouveler l'offre de services de proximité à destination des entreprises et de leurs employés

- ✓ Soutenir l'artisanat
- ✓ Valoriser les initiatives en circuits-courts
- ✓ Encourager et promouvoir une offre commerciale et de services de proximité

Enjeu n°6 : Agriculture

OS n°1 : Transmission reprise

OS n°2 : Productions locales

OS n°3 : Consommation foncière

OS n°4 : Diversification des activités agricoles

Enjeu n°7 : Promouvoir l'image du territoire auprès des cibles prioritaires

OS : Valoriser le territoire au moyen d'actions de communication ciblées

- ✓ Développer la communication institutionnelle sur la stratégie de développement économique
- ✓ Promouvoir les savoirs faire et les entreprises moteurs
- ✓ Développer la communication de Liffré-Cormier communauté

Les objectifs stratégiques ainsi présentés seront déclinés en plan d'actions. Ce dernier devra s'effectuer en synergie avec les travaux d'élaboration du projet de territoire qui débiteront au 1^{er} trimestre 2019.

Le Conseil de développement ainsi que les acteurs économiques installés sur le territoire seront saisis pour apporter un avis, une réflexion sur une thématique proposée parmi les enjeux prioritaires du Développement Economique et Emploi (SDEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le diagnostic de la Stratégie de Développement Économique et de l'Emploi présenté ainsi que les enjeux et les objectifs stratégiques proposés.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE, LCC

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

